

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/01/2020

Le vingt-huit janvier deux-mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascale DAGONAT, le Maire de la Commune d'Antigny.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BODIN Gérard, Mme DAGONAT Pascale, M. LAUER Vincent, M. LEFOULON Christophe, M. OGEZ Bernard, Mme SERRAZ Cynthia, Mme TESSIER Sylviane, Mme THEUTTHOUNE Gisèle, Mme LAFORGE Kelly

Procurat(s) :

M. GRIVOT Jacques donne pouvoir à M. LEFOULON Christophe

Etai(ent) absent(s) :

Mme BARRAT Hélène, Mme DUMONTEIL Maryse

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CAMPAGNE Josette, M. FERNANDES Paulo, M. GRIVOT Jacques, Mme KUBON Patricia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAFORGE Kelly

Date de convocation
15/01/2020

Date d'affichage
15/01/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Délibération n° 2020/4

EAUX DE VIENNE SIVEER

- Convention d'entretien des abords pour 2020-2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de :

- APPROUVER la convention d'entretien des abords par la collectivité avec remboursement d'EAUX DE VIENNE SIVEER
- AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention d'entretien des abords.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANTIGNY
Le Maire,

Le Maire.

Pascale DAGONAT



Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82
mail : mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE

086-21860062-20200128-28012020_4-DE
Regu le 29/01/2020